CANDIDATS.

COUR DE DISTRICT.

Je me présente aux vacances de la paroisse d'Orléans, comme candidat à la fonction de Juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN C. LARUE.

Veuillez annoncer que J. N. LEA est candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District de la N. Orléans et de la Cour qui pourra lui être substituée.

MARTIN BLACKER est candidat pour la place de Juge de la 3me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ou de la Cour qui pourra y être substituée.

Juge de la 2me Cour de District.

RICHARD H. LEGER est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ou de la Cour qui pourra y être substituée.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BUVIGNEAUD est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Quatrième Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'un candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ou de la Cour qui pourra y être substituée, en vertu de la nouvelle Constitution.
Quinze — DU ANNO DOMINI D'ARIE.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'un candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ou de la Cour qui pourra y être substituée, en vertu de la nouvelle Constitution.
AUGUSTIN.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] est candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District.

Troisième Cour de District.

M. R. WEBSTER est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra y être substituée. 16 fév

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] est candidat à la place de Juge de la Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, à la Cour qui doit exister sous la nouvelle Constitution ou à une Cour qui pourrait être créée pour succéder à la deuxième Cour de District.

GREFFIERS:

ALFRED ROUSSEAU

Continuer pour la place du Greffier de la 1re Cour de District.

JOHN CHICKARD est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. 30 mars

W. BERTIN, depuis quatorze ans dit Greffier de l'ancienne Cour des Preuves et de la Cinquième Cour de District, est candidat pour la place de GREFFIER de la 3ème Cour de District ou de toute autre Cour qui pourrait être créée pour succéder à la deuxième Cour de District.

THOMAS C. POOLE, Greffier de la Troisième Cour de District, est candidat à la même place.

W. P. REDLOCK est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. NOTT est candidat à la place de Greffier de la 4ème Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer le colonel Carles A. Labauve comme candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District, ou de toute Cour qui pourra y être substituée.

James A. Hopkins est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

THOMAS GILMORE, Greffier de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, est candidat à la même place.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL GIBBS est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District de la Cour qui y sera substituée.

Pour Avocat de District:

HENRY St. PAUL.

Madame Jourdan, ci-devant Madame Demouliere.
No. 134, rue Ste Anne.

Pommade pour les Cheveux.

M. DUFRAIN a l'honneur de prévenir le Public qu'il est toujours à la Nouvelle-Orléans, No 134, rue Ste Anne, encourage Dauphine, que l'on peut se procurer les cheveux et les faire pousser jusqu'au dos.

Le grand nombre de personnes qui ont été guéries de la vérité de Mme Jourdan, par un plus grand nombre de cette jeunesse, et une des meilleures recommandations au Public. Cette Pommade est composée entièrement de substances végétales et non minérales.

Mme Jourdan est la seule fabricante de cette Pommade.

AVIS—AVIS—AVIS

MARYER D. PANIS encouragine Canal et Bourbon, a l'honneur d'annoncer au Public de la Nouvelle-Orléans, que de nouvel retirer des affaires, elle vendra son magasin de marchandises à 30 pour cent au dessous de leur prix courant et ne vendra rien au comptant de quoi le satisfaire et à tout, bien bien.

Elle profite de la bonne occasion pour prier les clients d'avoir la bonté de venir régler leurs comptes, dans le plus tard délai, car elle ne peut pas faire dans ses remises.
Vve R. D. PANIS.

Galerie Daguerréotype de MOISSENET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

Les personnes qui désireraient faire faire leurs portraits en daguerréotype peuvent s'adresser à MOISSENET, elles pourront se contenter par une plus ample connaissance du talent de ce dernier. A l'aide d'un procédé de son invention, il fait toujours expérience en photographie. M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ne peuvent pas obtenir, et ne peut jamais, dans la vente, blanc, les teintes douces et parfaites, et les ombres de l'habit.

Fabrique de Parfumerie et de Savon de Toilette,
L. LAURENT,
Rue de Chartres No 120, entre St Louis et Conti,
MAISON DE GROS ET DETAIL.

CETTE MAISON, la première dans ce genre qui s'est créée en ville, a pu, par son activité et son mérite, se faire une grande réputation dans cet Etat, tant du côté de l'économie et continuera comme par le passé à vendre au meilleur marché possible, et de la qualité la plus parfaite, les produits de la Parfumerie et du Savon de Toilette, Mr. Laurent ayant obtenu des résultats que les autres artistes ne peuvent pas obtenir, et ne peut jamais, dans la vente, blanc, les teintes douces et parfaites, et les ombres de l'habit.

Fabrique de Parfumerie et de Savon de Toilette,
L. LAURENT,
Rue de Chartres No 120, entre St Louis et Conti,
MAISON DE GROS ET DETAIL.

CETTE MAISON, la première dans ce genre qui s'est créée en ville, a pu, par son activité et son mérite, se faire une grande réputation dans cet Etat, tant du côté de l'économie et continuera comme par le passé à vendre au meilleur marché possible, et de la qualité la plus parfaite, les produits de la Parfumerie et du Savon de Toilette, Mr. Laurent ayant obtenu des résultats que les autres artistes ne peuvent pas obtenir, et ne peut jamais, dans la vente, blanc, les teintes douces et parfaites, et les ombres de l'habit.

Troisième Cour de District.

M. R. WEBSTER est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra y être substituée. 16 fév

Nous sommes autorisés à annoncer que M. R. WEBSTER est candidat à la place de Juge de la Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, à la Cour qui doit exister sous la nouvelle Constitution ou à une Cour qui pourrait être créée pour succéder à la deuxième Cour de District.

GREFFIERS:

ALFRED ROUSSEAU

Continuer pour la place du Greffier de la 1re Cour de District.

JOHN CHICKARD est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. 30 mars

W. BERTIN, depuis quatorze ans dit Greffier de l'ancienne Cour des Preuves et de la Cinquième Cour de District, est candidat pour la place de GREFFIER de la 3ème Cour de District ou de toute autre Cour qui pourrait être créée pour succéder à la deuxième Cour de District.

THOMAS C. POOLE, Greffier de la Troisième Cour de District, est candidat à la même place.

W. P. REDLOCK est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. NOTT est candidat à la place de Greffier de la 4ème Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer le colonel Carles A. Labauve comme candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District, ou de toute Cour qui pourra y être substituée.

James A. Hopkins est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

THOMAS GILMORE, Greffier de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, est candidat à la même place.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL GIBBS est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District de la Cour qui y sera substituée.

Pour Avocat de District:

HENRY St. PAUL.

Madame Jourdan, ci-devant Madame Demouliere.
No. 134, rue Ste Anne.

Pommade pour les Cheveux.

M. DUFRAIN a l'honneur de prévenir le Public qu'il est toujours à la Nouvelle-Orléans, No 134, rue Ste Anne, encourage Dauphine, que l'on peut se procurer les cheveux et les faire pousser jusqu'au dos.

Le grand nombre de personnes qui ont été guéries de la vérité de Mme Jourdan, par un plus grand nombre de cette jeunesse, et une des meilleures recommandations au Public. Cette Pommade est composée entièrement de substances végétales et non minérales.

Mme Jourdan est la seule fabricante de cette Pommade.

AVIS—AVIS—AVIS

MARYER D. PANIS encouragine Canal et Bourbon, a l'honneur d'annoncer au Public de la Nouvelle-Orléans, que de nouvel retirer des affaires, elle vendra son magasin de marchandises à 30 pour cent au dessous de leur prix courant et ne vendra rien au comptant de quoi le satisfaire et à tout, bien bien.

Elle profite de la bonne occasion pour prier les clients d'avoir la bonté de venir régler leurs comptes dans le plus tard délai, car elle ne peut pas faire dans ses remises.
Vve R. D. PANIS.

Galerie Daguerréotype de MOISSENET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

Les personnes qui désireraient faire faire leurs portraits en daguerréotype peuvent s'adresser à MOISSENET, elles pourront se contenter par une plus ample connaissance du talent de ce dernier. A l'aide d'un procédé de son invention, il fait toujours expérience en photographie. M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ne peuvent pas obtenir, et ne peut jamais, dans la vente, blanc, les teintes douces et parfaites, et les ombres de l'habit.

Fabrique de Parfumerie et de Savon de Toilette,
L. LAURENT,
Rue de Chartres No 120, entre St Louis et Conti,
MAISON DE GROS ET DETAIL.

CETTE MAISON, la première dans ce genre qui s'est créée en ville, a pu, par son activité et son mérite, se faire une grande réputation dans cet Etat, tant du côté de l'économie et continuera comme par le passé à vendre au meilleur marché possible, et de la qualité la plus parfaite, les produits de la Parfumerie et du Savon de Toilette, Mr. Laurent ayant obtenu des résultats que les autres artistes ne peuvent pas obtenir, et ne peut jamais, dans la vente, blanc, les teintes douces et parfaites, et les ombres de l'habit.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CROISSANT.

CONFORMÉMENT aux résolutions de ce chapitre, nous publions ci-dessous le Compte Rendu de l'année 1852.

Montant des primes sur les assurances non expirées, déduit le 10 juillet 1851. $4,256 64

$697,135 71

Sur bonnes les ci-après:
Primes sur Pinsonde. $2,292 105 15
Primes sur les Maisons. 2,292 105 15
Primes sur les vivres. 2,292 105 15
Primes sur les vivres. 10,245 00

$697,135 71

Primes à déduire sur assurances non expirées. 168,168 13
Primes remboursées. 13,262 67

$125,680 80

Primes gagnées pour l'année finissant le 10 juillet 1852. $572,035 12

Payé à la Compagnie:
Pertes sur les assurances. $18,262 16
Pertes sur les maisons. 138,248 00
Pertes sur les vivres. 168,015 00
Pertes sur les vivres. 4,000 00

$308,165 76

Assurances remboursées, déposées, etc. $72,070 81

Mises en Liquidation. 68,366 11-810,024 70-$387,771 46

Profit net pour l'année finissant le 10 juillet 1852. $184,269 66

La Compagnie a l'actif suivant:
Montant payé en numéraire sur propriétés diverses. $68,710 76
Billets à recevoir, primes. 277,462 30
Bons et hypothèques sur propriétés hypothéquées de la ville de la Nouvelle-Orléans, dont la valeur est au moins de 100,917 6
Montant de ces primes à la collection, 14,853 65

Balance en caisse. $122,110 22

Total. $619,114 42

Etat de la Louisiane.—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, le 10 juillet 1852.

Nous soussignés, Juge de paix dans et pour la susdite ville et paroisse, indépendamment de notre office, Mannoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Chartres et de la Ville de Chartres, attestons solennellement, conformément à la loi, déclarons que le bilan qui précède est une copie correcte des livres de la Compagnie.
(Signé) CHS. J. MANSONI, secrétaire.
Fait et souscrit par devant nous, ce 30 juillet 1852.
(Signé) C. V. JONTE.

Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le directeur s'étend de payer un intérêt de "six pour cent" sur les certificats de profits pour les années 1850 et 1851, aux détenteurs de ces profits ou à leurs représentants légaux, à dater du 9 mai prochain.

Elle a aussi décidé un dividende de "Trente pour cent" sur les primes gagnées par la Compagnie, pour l'année finissant le 10 juillet 1852. Pour lesquelles primes des certificats seront délivrés à dater du second lundi de septembre prochain.
(Signé) THOMAS A. ADAMS, Président.
M. GREENWOOD, Vice-Président.
C. J. MANSONI, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 31 juillet 1852.

—ADMINISTRATEURS—

Thomas A. Adams, Manuel Bell, Timothy Burke, M. Greenwood, J. W. Zacharie, John D. Benn, W. P. Converse, David Haddon, J. W. Stanton, George Jones, Louis De Saulles, J. A. Barelli, John M. Bell, John M. Bell, R. S. Summers, Pa. Commerce, C. T. Biddecke, J. Pizy, J. Pizy, J. Ruffard, G. S. Hawkins, P. Sanders, M. D. L. Norton, W. W. Pierson, Thos. J. Dix, A. J. Manning, Nam. H. Kennedy, W. Fellows, O. Bonner, Rufus Ray, C. J. Marker, J. W. Carroll, W. H. Robinson.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Avis.

LES ACTIONNAIRES, à l'assemblée qui a eu lieu le 10 juillet, ont décidé, vu que la loi fixe un délai pour le paiement de la balance des versements arriérés, le premier lundi d'avril et le premier lundi d'octobre, le dernier lundi de juin, le premier lundi d'avril, le premier lundi de septembre, le premier lundi de novembre, et chaque versement devant être de dix pour cent, ainsi que pour le premier lundi d'avril 1853, vive le dernier qui sera de quinze pour cent du capital de la Compagnie.

A vis aux actionnaires de cette Compagnie, qu'en vertu d'une résolution du Bureau des Directeurs, un escompte de huit pour cent sera alloué, pour un 6 avril prochain, aux actionnaires qui payeront une partie ou toutes leurs actions avant les époques régulières de paiement fixées par la résolution ci-dessus.

Et quant aux actionnaires qui ont donné avis à la Compagnie de leur intention de réduire leurs souscriptions par suite de la taxe qu'ils doivent acquitter, il est déclaré dans le reçu de taxe que les certificats seront payés d'avance comme ci-dessus, et que, si requis comme argent, aussi bien que pour toute autre somme que les dits actionnaires auront déjà acquittée.

Par ordre du Bureau,
BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
20mars—1y

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1853.

Des propositions cachetées seront reçues au Bureau de cette Compagnie jusqu'au 10 mai prochain, pour la construction de la ligne du chemin entre le Bayou Lafourche et la Rue de Berwick à Washington, une distance de 92 milles, y compris un embranchement de chemins de fer du Bayou Lafourche.

Les propositions seront reçues pour toute la construction du chemin de la Compagnie de Berwick à Washington, ou pour les plus grandes parties de cette ligne. Le plan de chaque section de chemin de fer pourra être examiné au Bureau de l'ingénieur en chef.
JAMES G. GIBBES,
Ingénieur en chef.
5m—30 Mai

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Rivière aux Perles, et Compagnie de Navigation.

Il est ouvert un bureau de souscription au capital de cette compagnie, dans le bureau de la Compagnie, Rue Carondelet, No 6, entre Gravier et Perdido, au bureau de C. De Pérot (ancienne maison de N. Bigne), au coin de la rue Conti et de Rue de Chartres, et au bureau de W. M. L. Cushing, No 5 Ch. Nouvel rue de la Commune. Ils resteront ouverts jusqu'à ce que le capital soit souscrit à la charte.
Par ordre du Conseil de Direction.
WM. L. CUSHING & Co.
11 fév—4m

Bureau du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et l'Ouest.

Encouragement Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle Orléans, 28 janvier 1853.

AVIS.—Les Actionnaires de cette Compagnie sont avisés de l'assemblée annuelle qui a eu lieu lundi, 31 du courant, Rue le marché de vérement qui se trouve réalisée: possédant le nombre de versements qui seront réalisés: possédant le nombre de versements qui seront payés comme le prescrit la loi sous-jacent de la charte.—Avis est par le présent donné aux actionnaires qui ne sont pas encore payés, qu'ils peuvent venir du et deux fois par Bureau de cette Compagnie, rue du Marché, le 1er avril prochain, et l'opérant cette élection prochain.
Par ordre du Bureau:
BENJ. F. FLANDERS, Sec-Trésor.
29jv

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'Incendie.

CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES.
FOND de réserve: Un million trois cent mille piastres, garantie de la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie.
J. FRIEDRICHS, Agent,
Encoignure St Charles et Union.
19janv—1an

MAUSOLÉES A VENDRE
DANS
le Cimetière Catholique.

Plusieurs monuments funéraires nouvellement construits, avec caveau, en des terrains élevés, situés, et dans un genre d'Architecture adapté à cette sorte d'usage et conformes au style classique.
S'adresser à FLORVILLE FOY,
Marbrier Sculpteur, rue des Remparts,
19mars— No 81, près la Chapelle obliquée.

SECCOND, VOORHIES & CO.,
Marchands Commissionnaires,
No. 83, rue Théophitoulas,
NOUVELLE-ORLEANS.
E. SECOMB,
R. P. VOORHIES,
M. R. GRIGER.
25nov

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur,
Rue Bordeaux et Marseille, Cognac,
Liqueurs, &c. &c.
No 115, rue de Chartres,
Entre St Louis & Conti.
FABRIQUE DE CHAUSSURES.

Vente en gros et en détail
Encoignure Royale et Dauphine.
Bottines, Brodequins, Bottes, Souliers, Souliers de Marbrier, et autres chaussures de toutes sortes, pour dames et messieurs, et enfants. On expédiera du Nord et de France.
Ordres de toutes commandes pour la campagne.
9fév

Changement de Domicile.

LES soussignés informent qu'ils ont quitté Bottes, Souliers, Chapeaux, &c., ont transféré leur magasin au No 66, rue du Canal, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.
JAMES E. NORTH & Co.
3déc

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et reçoivent continuellement un assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivants:

Brodequins.

Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, allemand, grandeurs régulières et extra.
Rip, ruff patenté, veau, vous marin, cheville, cousu et imitation cousu.

Bottes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, en veau, veau marin, rip, cheville, cousu et imitation cousu.

Souliers, Bottes et Chapeaux.

Pour dames, demoiselles, jeunes et domestiques bas et ordinaires.

Chapeaux et Casquettes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, de tous genres, grandeurs et qualités.
N. B.—Ayant trouvé des difficultés pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous hommes à même de pouvoir offrir le meilleur ordre de genre, et nous invitons le monde à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.
JAMES E. NORTH & Co.,
11mars 66 rue du Canal.

BOTTES, Souliers et Chapeaux.

En main, et en contrebande un magnifique assortiment des marchandises ci-dessus, propres au commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix et à des conditions libérales, par
HOGDEN & CO.
14 mars No 12 rue de la Douane.

CHAPEAUX.—Un bel assortiment de chapeaux pour hommes et enfants, chapeaux de castor, de Limoge et ordinaires, vient d'être reçus, par le navire Pacific, venant de New-York, et à vendre à des conditions libérales.
J. M. GOULD & Co.,
20jan 8, rue des Magasins

Ouvriers! ouvriers! Ouvriers!!!

DE bons ouvriers ordinaires pour hommes et pour dames, trouveront à s'employer convenablement à des ouvrages propres de bon aire:

Le bondequin ou la bandeau, ainsi qu'une taloon, pour dames.
La chaussure d'enfant.
La botte, en toute autre chaussure soit en veau cirée, veau ou vache.
Les bons ouvriers qui voudront travailler, trouveront de l'ouvrage qui leur sera remis par douzaine, ainsi qu'ils en pourront faire, et cela d'un bout de l'année à l'autre.
Une place d'aide compère pour dames est vacante. Prétendre à la manufacture de chaussures, encoignure Royale et Dauphine.
BENJ. F. FLANDERS.

OFFRE à vendre au dessous des prix de Paris, de Pâte de l'abeur, qualité très supérieure, enchâssé parfaitement appréciée et estimée du plus grand nombre de connoisseurs, en bouteilles cinq, deux, quatre sous 1/2 litre 1/2 litre, 1 litre et 1/2 litre.

Vin bonne qualité de 20 degré à 21 50 le gallon
Supérieur qualité de 30 du à 2 50 du
Extra supérieur qualité de 40 du à 3 00 du

Vin d'entre qualité ne contenant absolument que des raisons pures et en premier choix, les percages que nous avons reçus sont de solides d'eau naturelle, on s'en servir comme médicament pouvant le faire avec la plus grande confiance. Telle est la supériorité de notre Vin de Cognac qu'il ne vire très souvent une notre troisième qualité se trouve beaucoup plus forte en vapeur comme un cognac que celle qui en vend ailleurs pour première qualité.
Vinous-Lun.

DEPOT DE BRILLARD

Bon marché pour les Cognacs Bordeaux et Liqueurs.

DE LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de drap pour billard, et que, d'après un arrangement qu'il a conclu, il vient de recevoir des draps différents qui maintiennent toujours au plus grand complet ces assortiments.

Il annonce aussi que nos prix seront toujours, plus que jamais au plus bas de la place.
Sept

EN débarquement du navire Germany, de Bordeaux:
Bordeaux frais en barriques vin rouge ordinaire,
Bordeaux frais en barriques vin rouge ordinaire,
10 du francs 3 du demi-bordeaux,
20 bottes cordite d'ouvrage,
Bordeaux frais en barriques vin rouge ordinaire,
100 bottes et 300 demi-bottes Bordeaux frais,
50 demi-bottes muscines truffées,
50 du muscines
A vendre par FERRIS FRERES,
5av—12 217 et 219, rue Royale, ent. Dauphine

COGNACS de la Hayine, 1820, 1830, 1840, Cognac, Cognac, Imperiale, Medaz Fraulins, Regalia de Paris, Eau de Wyhanigan, Londres, Premadon, Chablis et Pouilly, Bordeaux, Bourgogne, Madère, Malaga, Mendoza, Malaga, Malaga, &c. des meilleures marques, Liqueurs, Curaçao, Cognac, Cognac, Marsala, Vieux Cognac, Malaga, Mendoza, Des Hermanos, Sud, Amour Nouvel, Président Pierce, Dans Mendoza, Malaga, Mendoza, Malaga, Mendoza, Malaga,